

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

INSERTIONS.

Annances, la ligne : 20 c.
Reclames, — — — — — 30
Faits divers, — — — — — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées et de les restituer dans ce dernier cas : Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez MM. HAVAS-LAFITTE et Co, Place de la Bourse, 8.

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

ABONNEMENT.
Sauf avis contraire, l'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.
A SAUMUR, Chez tous les Libraires ;
A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 39.

SAUMUR, 12 Septembre 1876.

Bulletin politique.

Nous exprimions, il y a quelques semaines, la crainte que la guerre entre les Serbes et les Turcs ne fût la petite pièce avant la grande, les négociations pour en amener la fin nous paraissent inquiétantes pour la paix européenne. A mesure que les deux belligérants ont pris l'aspect, l'un d'une armée anglo-turque, l'autre d'une armée russo-serbe, les événements sont devenus plus redoutables. La flotte anglaise à Besika a flatté l'orgueil britannique ; mais n'était pas de nature à simplifier les questions. Les puissances n'ont que le mot de paix à la bouche ; aucune (nous ne parlons que des puissances prépondérantes) ne se conduit de manière à nous convaincre de ses intentions pacifiques.

L'abaissement actuel de la France leur paraît une bonne occasion de réaliser ses desseins ambitieux. L'empire ottoman n'inspire de l'intérêt à personne : nous avons, à Paris, de grands journaux qui enregistrent avec un visible plaisir les avantages des Turcs et les revers des Serbes ; mais c'est affaire de mot d'ordre, et nos turcophiles officieux se montrent plus dociles que terribles. Leur métier, du reste, est ingrat ; la atrocité turque, qu'ils ont volée de leur mieux, est le scandale de la civilisation européenne, et les fantômes de sultans se succèdent à Stamboul.

La dernière page turque est une page de massacreur, et la dynastie d'Osman s'achève avec des héritiers de rechange qui se précipitent ou que l'on précipite dans les bras de la mort.

Les Turcs, commandés par des Anglais, se sont bien comportés à la bataille ; leur bravoure est de vieille date ; ils ne craignent

pas de mourir parce que le Paradis de Mahomet les attend, mais ils ne suffisent pas d'être bon soldat pour faire durer un empire : il ne faut pas demeurer en contradiction permanente avec toute idée d'humanité.

Les Osmanlis, dans les conditions de paix qu'ils proposent, font comme s'ils vivaient de leur propre vie et s'ils n'avaient à s'inspirer que d'eux-mêmes ; les plus zélés seraient capables de mettre le feu au quartier de Péra ou de demander la déposition du nouveau padischah, si un traité rigoureux ne venait pas accabler les Principautés insurgées.

Les Turcs, qui ont l'habitude orgueilleuse d'oublier les services de l'Europe, en sont encore à comprendre que leur empire n'a qu'une existence d'emprunt, et qu'il est debout uniquement parce qu'on ne le laisse pas tomber. Ils sont soufferts, protégés et condamnés, et par surcroît, débiteurs peu solvables : rien n'est plus absolument impossible que l'affermissement de leur situation sur le sol européen.

Un traité de paix, avantageux pour eux, ne se conclura pas. L'effort vigoureux qu'ils viennent de tenter n'aura fait qu'accélérer leur épuisement sans compensation aucune. Si la Russie leur déclarait la guerre, leur résistance ne serait pas longue ; ils se vengeraient de leur impuissance par des égorgements de chrétiens en Syrie et dans l'Asie-Mineure. Ils auraient l'appui armé des Anglais, mais l'Angleterre travaillerait pour son compte et pour le compte du Croissant.

Nous persistons à regarder la paix européenne comme menacée par la question orientale ; mais, quelle que soit l'issue de la guerre actuelle, quelles que soient les conditions de la paix, si on parvient à la conclure, une pierre d'achoppement sera toujours là : les réformes. C'est une carte terrible dans le jeu de la Russie. Elle peut la tenir en réserve, elle la jettera toujours sur le tapis de la diplomatie orientale. Or, que de fois nous avons dit que les réformes en faveur des chrétiens sont aussi nécessaires qu'irréalisables ! Le mal est incurable par l'incapacité turque, et, lors même qu'il serait

guérissable, l'Islamisme interdirait le remède. Jamais l'égalité entre chrétiens et musulmans ne sera pratiquée en Turquie ; jamais le témoignage d'un *giaour* ne sera accepté contre un musulman ; jamais un disciple du Coran n'obéira aux ordres d'un disciple de l'Evangile investi d'une autorité. Le mépris du chrétien est un dogme pour le mahométan.

La nécessité des réformes est reconnue par toutes les puissances, même par l'Angleterre : toutes les puissances ont déclaré que les réformes devaient être désormais autre chose qu'un chiffon de papier ; elles exigent leur exécution. Eh bien, l'exécution est impossible. C'est contre cette pierre que se brisera l'empire ottoman si, auparavant, il ne disparaît dans quelque tempête de guerre.

Ce qui démontre la déchéance irrémédiable d'un Etat, c'est l'impossibilité de trouver quoi que ce soit qui puisse lui être bon. L'empire turc ne peut pas subsister tel qu'il est, et ne peut pas changer. Il s'étend sur des populations chrétiennes qui l'ont en horreur, auxquelles l'Europe avait recommandé la patience et dont elle n'a pas condamné le soulèvement. Il est en train de les vaincre et ne profitera pas de ses succès. Vaincu, il subira la loi. Il n'est plus que le jouet de ceux qui le font vivre, et son jeu à lui, c'est de massacrer. **POUJOLAT.**

Chronique générale.

LA DÉPOPULATION DE LA FRANCE.

Depuis vingt ans, chaque cinq années l'opinion publique semble se réveiller et s'alarmer de la dépopulation de la France.

De tous côtés l'on se demande d'où vient la diminution croissante du nombre des enfants et où cette diminution conduit notre pays.

La diminution du nombre des enfants nous conduit à un affaiblissement de nos forces :

forces militaires, forces industrielles, forces commerciales. La France ne colonise plus ; elle a abandonné les pays où, grâce à une immigration constante, son influence dominait en souveraine. Dans les contrées où nos compatriotes vont encore, peu à peu le terrain leur échappe, et les autres populations de l'Europe s'emparent des instruments de richesse que nos générations ont préparés depuis longtemps.

L'Allemagne nous a enlevé par la conquête l'Alsace et la Lorraine ; ses émigrants nous enlèvent chaque jour aux Etats-Unis, au Mexique, dans les Indes, notre part d'influence, d'autorité, de domination.

Si de là nous regardons le tort que la diminution de la population porte à nos ressources intérieures, que de mal !

A la campagne, le manque de bras ne vient pas seulement de la désertion des paysans pour la ville ; il vient surtout de la diminution du nombre des naissances.

Il faudrait faire ici une vaste enquête : l'industrie, le commerce, tout se ressent de la diminution de la population.

Mais d'où naît un état aussi désastreux ; et serait-il possible d'y apporter un remède efficace ?

Les enfants diminuent parce que l'idée chrétienne disparaît, parce que le respect du mariage s'affaiblit, parce que l'idée de la sainteté de l'union conjugale est tuée par les doctrines de l'amour libre, et par les idées impies que la Révolution répand chaque jour à pleines mains ! Les enfants diminuent parce qu'à la difficulté pécuniaire d'élever aujourd'hui les enfants, s'ajoutent les difficultés qui naissent du partage forcé. Les chambres de commerce de Paris, de Bordeaux, de Marseille, d'Amiens, etc., ont bien fait ressortir le mal qu'à ce point de vue la loi du partage forcé porte au pays. Les pères ne veulent plus avoir d'enfants, parce que les enfants assurés d'avoir à la mort de leurs parents une part de fortune, ne se donnent plus la peine de travailler, d'augmenter l'héritage paternel et de prévenir ainsi les mauvaises chances de la fortune. De tous les côtés on appelle une enquête.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA VOUVERE.

AVENTURES DE PAUL.

(Suite.)

A ces louanges démesurées, Paul relevait la tête, se regardait à la glace, prenait des attitudes folles, et livrait à ses flatteurs, d'une main libérale, tout ce qu'il possédait.

Mais quand il se présenta la dernière fois chez le joaillier pour lui demander de nouveaux sacs à gous, il fut de prime-abord stupéfait de l'étrange physionomie de Finlappi.

— Ah ! monsieur le gentilhomme, lui dit d'un air d'impitoyable moquerie le vieux marchand, ah ! vous y allez de ce train ! Je vous croyais quelque peu naïf et inexpérimenté, mais pourtant pas à ce point. En deux mois vous avez dévoré la fortune

d'un comte. Il est vrai que vous êtes marquis ; mais voyez, voici vos reçus (le joaillier avait eu grand soin de prendre de Paul un reçu de chaque somme qu'il lui donnait). Moi, pourtant, je n'ai pas encore vendu votre fameuse escarboucle, et jusqu'à ce qu'elle soit placée, je ne puis plus rien vous donner.

— Plus rien ! s'écria Paul, qui avait eu ce jour-là même plusieurs engagements à remplir.

— Plus rien ! répéta Finlappi d'un ton de persiflage.

— Eh bien ! rendez-moi donc le diamant que je vous ai confié.

— Je ne demande pas mieux, si vous avez la complaisance de me rembourser d'abord les avances que je vous ai faites.

— Misérable ! dit Paul avec un accent de fureur.

— Ne nous emportons pas, mon jeune monsieur ; chacun son affaire ici. J'ai votre diamant entre les mains, c'est vrai ; mais vous avez mon argent ; rendez-le-moi avec l'intérêt légal, et tout sera fini.

— Mais vous savez que cela m'est impossible.

— Je sais que vous êtes un jeune homme de la plus belle espérance, et que vous avez les plus nobles amis du monde. Allez leur demander quelques cent mille livres que vous me devez, et nous serons bientôt d'accord. Ne vous ont-ils pas juré cent fois qu'ils vous étaient dévoués à la vie et à la

mort ? et qu'est-ce qu'une si misérable somme pour des amis qui vous aiment tant !

A ces derniers mots, prononcés avec la plus insultante expression d'ironie, Paul ne put se contenir ; il s'élança sur le joaillier, le prit à la cravate et le jeta sur le parquet.

— Au secours ! au secours ! s'écria d'une voix étouffée Finlappi.

En ce moment, une escouade du guet parut devant la maison ; à ces cris de douleur et de désespoir, les archers se précipitèrent dans la maison, trouvèrent le vieux joaillier qui gémissait, tremblait, se débattait sous la main vigoureuse de son jeune antagoniste ; et, sans vouloir écouter aucune explication, ils les emmenèrent tous deux en prison.

Dès que Paul, accablé, terrassé par une telle catastrophe, eut reconstruit l'usage de sa réflexion, il demanda une plume, de l'encre, et écrivit à chacun de ses fidèles amis une lettre dans laquelle il racontait l'indigne outrage qu'il venait d'essuyer, les odieuses machinations dont il avait été victime, et il finissait en réclamant un prompt secours.

Cette correspondance finie et expédiée, il s'attendait de minute en minute à voir apparaître dans son cachot tous ces braves jeunes gens qui lui avaient fait si souvent tant de magnifiques protestations.

Mais un jour, deux jours se passèrent, et per-

sonne ne se présentait.

Le matin du troisième jour, il était sur sa couche de paille, attendant encore, prêtant l'oreille au moindre bruit, lorsqu'il entendit la voix du geôlier qui, le croyant endormi, disait à un de ses camarades :

— Ce jeune homme qui est là et qui a l'air si innocent, figure-toi que c'est un affreux voleur qui a enlevé un des plus riches diamants d'un des plus beaux magasins de Paris, et filouté plus de cent mille livres à un brave joaillier.

— Vraiment ! s'écria l'autre. Est-il possible ?

— Oui, je puis te l'affirmer ; car ce joli coquin qui a déjà été en prison pour je ne sais quelle mauvaise action, et qui se fait appeler le vicomte de Basan, l'a dit positivement à notre camarade Auguste, qui lui portait une lettre de ce jeune homme.

Ce coquin, ce faux vicomte, était précisément le beau et riant cavalier qui s'était le plus ardemment attaché à la fortune de Paul, et que le pauvre enfant de Franche-Comté regardait comme son ami le plus puissant et le plus dévoué.

En apprenant cette affroyable vérité sur l'un de ses compagnons, il pressentit ce que devaient être les autres, et se roula sur sa couche avec des larmes et des cris de désespoir.

(La fin au prochain numéro.)

Il faut que cette enquête se fasse. La question touche à la vitalité de notre pays ; mais, nous en sommes sûrs, l'enquête ne démontrera pas que la vigueur de notre race ait diminué ; elle montrera que l'envahissement des idées anti-religieuses de la Révolution et que le règne des lois révolutionnaires sont la cause la plus certaine de ce dépérissement matériel de la France !

(Gazette de France.) XAVIER ROUX.

Le Journal du Morbihan publie la lettre suivante, adressée par M. le comte Albert de Mun à ses électeurs de l'arrondissement de Pontivy :

« Noyal-Pontivy, 4^{er} septembre 1876.

» En me donnant, le 27 août, pour la troisième fois depuis le commencement de l'année, la majorité de vos suffrages, vous avez définitivement confirmé les pouvoirs que j'avais reçus de vous le 5 mars : je viens vous en remercier du fond du cœur.

» Votre décision est désormais inattaquable et elle sera respectée.

» L'honneur que vous me faites, en affirmant ainsi votre confiance en moi, malgré tous les efforts entrepris pour nous séparer, me touche profondément et m'impose des devoirs auxquels je ne faillirai pas.

» Je reprends, dès aujourd'hui, la tâche que vous m'avez confiée il y a six mois, et à laquelle je vous ai promis de me consacrer.

» Résolu à défendre énergiquement la religion catholique, toutes les fois qu'elle sera attaquée, et à lutter, de toutes mes forces, contre les passions révolutionnaires, je m'appliquerai en même temps à faire tout ce qui sera possible pour le bien du pays et pour la satisfaction de vos intérêts agricoles, commerciaux et industriels.

» Je viendrai souvent m'enquérir, par moi-même, de vos besoins, et, chaque année, je passerai au milieu de vous le temps de repos qui me sera laissé.

» J'espère ainsi, avec l'aide de Dieu, remplir dignement le mandat que vous m'avez donné et vous témoigner, par mon dévouement, mon affection et ma reconnaissance.

Comte Albert de Mun,
Député du Morbihan.

Cette lettre produit le meilleur effet dans l'arrondissement de Pontivy. Non-seulement ceux qui ont voté pour lui sont heureux et fiers de ce terme langage, mais beaucoup de ceux qui se sont laissé entraîner par les révolutionnaires y applaudissent aussi. Ils comprennent que l'arrondissement aura en M. de Mun un député qui lui fera honneur, et qui saura protéger les intérêts locaux en même temps qu'il défendra avec éclat la cause de l'Eglise et de tout l'ordre social.

On a été un peu trop surpris à Paris que la majorité de M. de Mun ne fût pas plus forte. Si vous saviez tout ce que les diverses fractions du parti républicain, et beaucoup de bonapartistes, ont fait contre lui, vous admireriez le courage, le dévouement, la persévérance et le grand esprit de foi dont notre catholique population a fait preuve.

Les agents de la révolution ont été d'une impudence inouïe. Ils ont prétendu que M. de Mun voulait le rétablissement de la dîme, la guerre, l'asservissement des ouvriers. Ils ont débité mille autres sottises. Aux men songes méchants et bêtes, aux accusations odieuses, aux vociférations radicales, ils ont joint des actes de violence. En bien des endroits, les maires ont eu beaucoup de peine à se faire respecter. Et malgré cela la majorité a tenu bon ; c'est un grand succès, d'autant plus que les dévouements qui se sont ainsi affirmés ne faibliront pas. On le sait.

Au premier moment, les républicains, furieux, ont parlé de protestation. C'est un cri d'impuissance et de colère, rien de plus. Et contre qui, contre quoi protesteraient-ils ? Il n'y a eu de violences et d'abus que de leur côté. Ils ont menacé non-seulement le clergé et la noblesse, mais aussi la bourgeoisie, les fermiers, les simples cultivateurs : Voilà ce que l'administration a dû constater dans ses rapports, si elle a cru bon d'en faire. Les révolutionnaires ne s'en vanteront pas.

Le Journal officiel a publié le règlement gé-

néral de l'Exposition universelle et le décret qui approuve ce règlement.

Les produits exposés se divisent en neuf groupes, dont chacun se subdivise en plusieurs classes.

Voici l'énumération de ces neuf groupes principaux : 1^o Œuvres d'art ; 2^o Education et enseignement ; matériels et procédés des arts libéraux ; 3^o Mobilier et accessoires ; 4^o Tissus, vêtements et accessoires ; 5^o Industries extractives ; produits bruts et ouvrés ; 6^o Outillages et procédés des industries mécaniques ; 7^o Produits alimentaires ; 8^o Agriculture et pisciculture ; 9^o Horticulture.

Les journaux radicaux continuent leur campagne contre les « capucinades » de certains généraux qui ne sont assurément ni les moins instruits, ni les moins braves de l'armée.

Serviteurs du drapeau, étrangers aux partis, mais profondément convaincus, par l'expérience même des choses militaires, de l'utilité des croyances religieuses, ils travaillent à les maintenir dans l'armée. Ils ne sont pas plus « capucins » qu'ils ne sont jacobins, et les attaques dirigées contre eux par la presse radicale ne font que leur donner des titres nouveaux à l'estime et à la confiance du pays.

Les hommes politiques qui inspirent cette détestable campagne d'injures, de personnalités, de dénonciations, comprennent bien mal les intérêts de la cause républicaine, dont ils se prétendent les champions.

On signale depuis le mois dernier la présence de plusieurs individus étrangers dans les Alpes-Maritimes, qui, sous le prétexte de négociations commerciales, se livrent à des investigations qui peuvent paraître suspectes.

Plusieurs députés de la gauche ont été invités à assister à des banquets qui auront lieu dans leur département, à l'occasion de l'anniversaire du 22 septembre.

Le maréchal de Mac-Mahon vient d'être nommé grand-croix de l'ordre du Lion néerlandais, par Sa Majesté le roi des Pays-Bas ; le général marquis d'Abzac, aide de camp du maréchal, est nommé commandeur du même ordre. Plusieurs officiers supérieurs de l'armée française, parmi lesquels le général Chanzy, sont nommés à différents grades dans les divers ordres néerlandais.

Veut-on savoir comment nos journaux radicaux apprécient les horreurs commises en Bulgarie ? Voici la réponse que la Tribune met dans la bouche des Turcs à l'adresse de la France :

« Ah ! nous sommes des sauvages ! Eh bien ! et votre semaine rouge du mois de mai 1874 ? »

« Quoi ! vous vous indignez parce que nous avons coupé des enfants en morceaux ! Mais vous en avez haché le long des murs à coups de fusil ! »

« Quoi ! le cœur vous lève parce que nous avons fendu le crâne à des jeunes filles ! Mais vous avez mitraillé des femmes ! »

« Quoi ! nous sommes des cannibales pour avoir coupé le cou à des blessés ! Mais vous avez fait sortir des malades de l'hôpital pour les porter devant le peloton d'exécution ! »

« Quoi ! nous sommes des monstres parce que nous empalons ! Mais vos cocottes ont crevé les yeux des vaincus avec le bout de leurs ombrelles ! »

« Quoi ! nous avons tué deux cents hommes dans un village ! Mais vous avez laissé plus de vingt mille cadavres dans les rues de Paris ! »

Et tout cela, ce n'est pas moi qui l'invente ; je l'ai lu dans vos journaux, et la postérité pourra le lire dans les vers de l'Année terrible.

« Eh bien ! oui, peuples d'Occident, peuples civilisés, peuples humains, Allemands, Anglais, Français, Parisiens, vous avez raison de nous considérer comme des sauvages ; vous faites bien de nous mépriser, et j'ai vraiment honte de mes bandes.

« Car, je le vois bien, j'aurai beau faire,

pillier, incendier, massacrer, casser la tête aux vieillards, éventrer les femmes, découper les enfants, vous resterez encore nos maîtres en férocité, et les bachi-bouzouks ne seront jamais dignes de laver vos bottes sanglantes. »

Ainsi l'armée qui a arraché Paris aux assassins et aux incendiaires de la Commune est mise au-dessous des bachi-bouzouks par les radicaux. Il est impossible d'entreprendre une glorification plus odieuse de l'abominable insurrection de 1871.

LES TROUBLES DE LYON.

A la veille de l'arrivée du chef de l'Etat à Lyon, un incident à propos des débuts de théâtre a tout à coup soulevé l'opinion publique et excité de véritables troubles. Les manifestations dirigées contre la direction du Grand-Théâtre ont pris les proportions d'une émeute. Les ordres les plus sévères ont dû être donnés à la police et aux agents de l'autorité. Les sifflets ne suffisant pas, les pierres ont été de la partie. Deux fois la salle a dû être évacuée. Des arrestations nombreuses ont eu lieu. Le troisième jour le théâtre a fait relâche.

Un incident s'est produit pendant la séance du conseil général. M. Durand, député et membre du conseil, a été arrêté par les agents interdisant la circulation aux abords du théâtre et a protesté contre l'attitude de la police.

La ville est agitée comme aux plus mauvais jours. Le soir, la place et les rues avoisinant le théâtre sont envahies ; les forcenés crient et sifflent. « A bas Senterre ! » semble un mot d'ordre. Les personnes qui pénètrent dans la salle ne sont pas moins animées, la dernière représentation comprenait la Juive, c'est au milieu des chants, des cris, des sifflets et des hurlements « A bas Senterre ! » que l'on a essayé de jouer l'œuvre d'Halévy. Au dehors, un millier de personnes ont recommencé la scène des jours précédents ; ce n'est que vers dix heures qu'on a pu les dissiper.

L'affaire prend en même temps une allure toute particulière. M. Senterre a assigné M. Bailly, propriétaire du journal radical le Petit Lyonnais, devant le tribunal civil et lui demandé 300,000 francs de dommages-intérêts.

L'assignation accuse Bailly d'être l'instigateur des manifestations scandaleuses organisées contre la direction, et de s'être servi de son journal comme d'un instrument personnel pour renverser le directeur, auquel il veut succéder.

Une dépêche envoyée au directeur du théâtre de Gand, par M. Bailly, témoignait de l'intérêt qu'aurait le directeur du Petit Lyonnais à la chute du directeur du Grand-Théâtre. M. Roubaud, directeur de Gand, est le beau-frère de M. Senterre ; M. Bailly l'ignorait, et c'est ce qui a tout fait découvrir. Le procès sera, paraît-il, plein de révélations.

Enfin, le préfet a constitué une commission choisie dans le conseil municipal et composée de MM. Noguès, Chavannes et Vacheron, pour examiner la situation théâtrale. (Estafette.)

Voyage du Président de la République.

En réponse au président de la chambre de commerce de Lyon, le maréchal de Mac-Mahon a prononcé le discours suivant :

« Monsieur le président,

» Je vous remercie des sentiments que vous avez bien voulu m'exprimer au nom de la Chambre de commerce de Lyon ; vous avez raison de penser que les intérêts militaires ne font pas l'objet exclusif de mes préoccupations : ce sont assurément des intérêts bien graves et dont le développement et les progrès doivent tenir à cœur au pays et au chef de l'Etat, mais le commerce et l'industrie sont de trop utiles agents de prospérité nationale pour que je n'y consacrerai pas mon attention ; aussi ai-je eu plaisir, monsieur le président, à vous entendre dire que le commerce lyonnais, même après les temps difficiles que nous avons traversés, est dans une situation satisfaisante.

» J'ai rencontré hier avec plaisir, en visitant quelques-unes de vos plus importantes usines, de vieux contre-maîtres, de vieux ou-

vriers qui non-seulement étaient dans la brique depuis de longues années, mais y avaient placé leurs enfants et leur famille. C'est la preuve de l'entente qui existe entre les ouvriers et les patrons Lyonnais et de liens d'affection qui peuvent si aisément s'établir entre eux.

» Vous êtes trop bons citoyens pour accepter avec patriotisme les charges qui sont imposées au commerce et à l'industrie par la nécessité de subvenir aux besoins de notre reconstitution militaire, mais j'ai un ferme espoir que le maintien de la paix et de l'ordre, et cette stabilité de gouvernement que vous invoquez tout à l'heure, favoriseront l'essor du commerce et le développement de l'industrie. Le gouvernement, comme vous, monsieur le président, a la question des traités de commerce dans les termes les plus avantageux au profit de nos transactions.

» En ce moment même, cette étude que vous faites très-activement et il est bon d'espérer que les anciens à renouveler et ceux qui sont en préparation.

» Le gouvernement se souvient, monsieur le président, des triomphes remportés par l'industrie lyonnaise aux expositions de Vienne et de Philadelphie ; vos produits ont eu à lutter de nouveau avec la concurrence étrangère dans cette exposition universelle de 1876 qui s'annonce sous les plus brillants auspices et à laquelle la coopération des nations étrangères est acquise dans vastes proportions.

» Les puissances nous ont témoigné un intérêt qu'elles portaient à notre entreprise, confiant, pour la plupart, la présidence de leurs sections à des princes des familles royales.

» Nous nous retrouverons là, Messieurs, et je serai heureux de constater une fois encore votre succès.

» L'illustration du commerce lyonnais, l'honneur de votre cité, et vous lui donnez un éclat nouveau en sortant vainqueur de cette rivalité glorieuse.

Le Président de la République a été reçu en outre plusieurs harangues, certaines, les plus remarquables, repréhensibles en certaines de leurs phrases, mais leur importance s'élevait au-dessus des scènes tumultueuses dont Lyon a été le théâtre, et dont la présence du président de la République a été le point de départ. Nous n'osons pas dire le mobile. Les déclarations télégraphiques de quelques journaux radicaux et les réticences de l'Agence Havas nous avaient bien laissé deviner que tout s'était pas passé convenablement et conformément au programme officiel, mais nous étions loin de penser que le désordre, et n'y a pas d'autre mot pour caractériser ce que nous allons raconter, eût été poussé aussi loin :

Voici ce que raconte la Décentralisation :

« Nous ne parlons pas des cris de : Vive l'amnistie ! poussés par des bandes de gaudes apposés derrière la voiture du maréchal et suivant au pas de course ; nous ne parlons pas non plus de la visite à la Croix-Rouge. Dans les ateliers visités par le maréchal, l'accueil a été très-convenable, et même dehors on semblait devoir se contenter de centuer avec une intention marquée de : Vive la République ! en opposition à ce que de : Vive le Maréchal ! »

» Mais le soir, le radicalisme s'en est donné à cœur joie.

» Après le dîner, pendant que le maréchal de Mac-Mahon se promenait dans les salons, où les officiers étaient en grand nombre, mais les civils fort rares, la place des Terreaux, la place de la Comédie, les rues Lafont et Puils-Gaillot ont été envahies par des milliers d'individus qui ont fait une longue manifestation des plus grossières et des plus significatives. L'Hôtel-de-Ville a été trouvé enveloppé par toute cette armée de quatre-septembristes qui ont hurlé le Dieu seillaise, le Ça ira, le Chant du départ et le Dieu impur pendant plusieurs heures. Entre les couplets on poussait un formidable cri : Vive la République ! et d'autres cris non moins graves, comme celui de : Vive l'amnistie ! Puis on voulait que le maréchal parût sur le balcon, et on demandait le Président, le Président, sur l'air des lampes, le maréchal était déjà rentré dans son appartement pour se coucher, que les cris et les cris se continuaient encore ; les lanternes festantes n'ont évacué que lorsque les lanternes lumineuses s'éteignaient dans les salons.

Le même journal, rendant compte

prétendues illuminations spontanées, rapporte ce qui suit :

« Il nous faut dire quelques mots sur les illuminations d'hier et l'attitude d'une certaine partie du public. L'Hôtel-de-Ville, le Grand-Théâtre, le Palais Saint-Pierre, la Bourse, la Poste et les mairies des six arrondissements étaient illuminés officiellement. Les illuminations particulières étaient très-clair semées.

Sur la place des Terreaux se pressait une foule énorme pendant toute la soirée. Quelques perturbateurs avaient organisé des bousculades pour provoquer au désordre. Des groupes échelonnés de distance en distance se mirent à hurler : « Le maréchal au baloon ! »

Un employé de l'Hôtel-de-Ville étant venu fermer une fenêtre, les braillards le prièrent de vociférations. Une averse de pluie les dissipa un moment, puis ils se reformèrent, et les cris : *Amnistie ! Amnistie !* alternèrent dans ces groupes avec la *Marseillaise*, le *Chant du Départ*, et même, il faut le dire, avec le hideux *Ça ira !*

À l'occasion de ces désordres, une trentaine d'arrestations ont été opérées hier vers onze heures. »

Le *Salut public*, connu pour ses allures modérées et quasi-officieuses, ne peut s'empêcher de constater le fait :

« Depuis quelques jours, dit ce journal, il semble y avoir à Lyon des velléités d'agitation. Si un directeur de théâtre est en butte aux hostilités du parterre, des groupes mal intentionnés profitent de l'occasion pour faire entendre le refrain de Rouget de Lisle. Si les vœux des burgraves de la démocratie en faveur de l'amnistie ne sont appuyés ni par la population, ni par la majorité des mandataires du suffrage universel, comme il vient d'arriver à Lyon, bien vite on se venge en chantant la *Marseillaise*.

Et l'on s'étonne que devant de pareilles dispositions, qui s'accusent chez les trouble-fête, les gendarmes et les sergents de ville soient armés de revolvers ! Le profil de cette arme, enfermée dans un pacifique fourreau de cuir, nous semble au contraire un préservatif prudent qui empêche les imaginations de se lancer à toute vapeur. »

Quelles ont été les causes immédiates de cette manifestation ? Il est difficile de le préciser avec certitude.

Paris, 11 septembre, 8 h. mat.
Le maréchal de Mac-Mahon, parti hier soir à 4 heures de Lyon, s'est arrêté à Lons-le-Saulnier, où il a reçu le préfet, les corps élus et les autorités.

Il est arrivé à Poligny à 10 heures ; il y a été reçu par le duc d'Aumale et son état-major. Le maréchal est descendu à la sous-préfecture. Partout il a reçu un accueil très-sympathique, aux cris de : « Vive le maréchal ! Vive la République ! »

Aujourd'hui, au conseil général de Lyon, il sera fait une interpellation sur l'incident de la préfecture.

Paris, 11 septembre, midi 51.
Le maréchal de Mac-Mahon est parti de Poligny, dans la matinée, pour assister aux manœuvres.

Etranger.

Événements d'Orient.

Plusieurs journaux ont reçu des dépêches annonçant qu'un armistice de 15 jours avait été conclu entre la Turquie et la Serbie.

Cette nouvelle n'est pas confirmée.

L'Agence Hayas publie la dépêche suivante, datée de Vienne, 9 septembre :

« Il résulte des derniers avis de Constantinople que les négociations en vue de la paix ont été très-activement reprises. On déclare très-haut, dans les régions officielles turques, qu'il n'y aura pas d'armistice sans une entente préalable sur les préliminaires de paix.

Les bases considérées les plus probables sont le *statu quo ante bellum* ; une indemnité de guerre payée par la Serbie et le Monténégro ; une rectification de frontière en faveur du Monténégro ; l'occupation d'Alexi-

nalz jusqu'à paiement complet de l'indemnité de guerre serbe. »

On lit dans l'*Opinion* :

Le gouvernement serbe vient de faire remettre aux consuls des puissances européennes un nouveau *memorandum* constatant une longue série de nouveaux actes de barbarie commis par les Turcs dans les pays serbes qu'ils occupent.

Il n'y a pas à en douter, dit le document serbe, les Turcs brûlent les villages et dévastent le pays en vertu d'un plan prémédité, puisque ces actes ne peuvent se rapporter à aucune espèce de calcul stratégique.

Si les Turcs demandent une indemnité de guerre, l'Europe ne sera-t-elle pas en droit de leur répondre qu'ils l'ont déjà prise et au-delà ? Ils joignent, en effet, à des ravages inutiles, des cruautés sans nom.

La victoire des Monténégrins entre Spouz et Podgoritza est confirmée.

A Grahovo, la bataille est imminente ; elle n'a pas eu lieu encore parce que Mouktar et le prince Nikitza attendent l'un et l'autre des renforts.

On persiste à Constantinople à ne pas vouloir d'armistice et à demander la discussion immédiate des préliminaires de la paix.

Disons à l'honneur du gouvernement turc qu'il vient de causer à l'Europe une surprise agréable en payant les coupons arriérés de l'emprunt de 1855, échus au commencement du mois dernier.

Chronique Locale et de l'Ouest.

PASSAGE DE TROUPES.

Un détachement du 4^e régiment de cuirassiers, composé de 13 officiers, 220 sous-officiers et soldats, 209 chevaux, couchera à Saumur le mercredi 20 septembre.

Le 32^e régiment d'infanterie, composé de 39 officiers, 837 sous-officiers et soldats, 17 chevaux, couchera à Saumur le samedi 23 septembre.

Ils seront logés dans les quartiers Saint-Pierre et Nantilly.

Comme on le voit par cette note, c'est le samedi 23 que le 32^e de ligne, musique en tête, fera de nouveau son entrée en notre ville. Il couchera aux Rosiers le lendemain dimanche et sera de retour à Angers dans la matinée du lundi 25 septembre.

Samedi dernier, le sieur André Robin, âgé de 61 ans, cultivateur, demeurant à Vivy, s'est donné la mort en se tirant un coup de fusil sous le menton.

Robin, infirme, souffrait beaucoup depuis longtemps, et ses voisins croient que depuis quelques mois il n'avait pas toujours sa raison.

L'*Officiel* publie un projet de loi portant approbation d'une convention passée entre le ministre des travaux publics et la Compagnie du chemin de fer de Paris à Orléans, présenté au nom de M. le maréchal de Mac-Mahon, duc de Magenta, président de la République française, par M. Albert Christophe, ministre des travaux publics.

Ce projet, déposé à la Chambre des députés dans la séance du 4^e août, porte approbation de l'annexion des lignes de la Vendée et des Charentes à la Compagnie d'Orléans.

Fontevault. — Le pèlerinage annuel à Notre-Dame-de-Pitié aura lieu dimanche prochain 17 septembre.

À 10 heures, bénédiction de la chapelle et de la statue du Sacré-Cœur. Sermon par M. l'abbé Christaud, curé de Sainte-Madeleine-du-Sacré-Cœur d'Angers.

À 2 heures 1/2, les vêpres, la procession, le sermon suivi d'un salut solennel à Notre-Dame-de-Pitié. Le sermon sera donné par M. l'abbé Cormeau, curé du Puy-Notre-Dame.

À la chute du jour, illumination en l'honneur de la sainte Vierge et retraite aux flambeaux.

Un récent procès donne de l'actualité à un arrêt rendu, il y a quelques mois, par la cour de Lyon, et reproduit tout dernièrement par les recueils de jurisprudence.

Le destinataire n'a pas le droit de publier les lettres qu'il a reçues ayant un caractère confidentiel. Il peut être pour ce fait condamné à payer des dommages-intérêts à celui qui lui a adressé ces lettres.

M. le ministre de l'instruction publique vient d'accorder la palme d'officier d'académie à M. Jacquin Laurent, en religion frère Azarias, directeur de l'école chrétienne communale de Fresnay.

Jamais distinction honorifique n'a été mieux méritée. En effet, depuis 27 ans, le frère Azarias dirige, avec un zèle digne de tout éloge et le plus grand succès, une des écoles communales de Fresnay.

On écrit de Pontivy au *Journal du Morbihan* :

« Le nommé Le Dilly, avocat à Pontivy, l'un des plus chauds partisans de MM. Le Maguet et Cadorel, votre agresseur, vient d'être condamné à un an et un jour de prison par le tribunal correctionnel pour escroquerie.

Il y a six mois, il donnait le ton à la belle jeunesse de Pontivy, et vous avez pu juger vous-même de l'entrain qu'il mettait à parler. »

Sequestration d'un enfant de 4 ans et mauvais traitement exercé sur sa personne. — Sous cette inculpation a été écroué samedi, à la maison d'arrêt de Poitiers, le nommé Neau, ouvrier couvreur, demeurant à Saint-Simplicien.

Il tenait depuis plusieurs jours dans une sorte de caveau le pauvre petit être lorsque des personnes indignées d'une pareille conduite le dénoncèrent à la police.

Le seul crime commis par cet enfant avait été de détacher quelques poires d'un arbre du jardin de son père ou plutôt de son beau-père.

Neau est marié seulement depuis 6 mois avec la mère de la jeune victime.

Une singulière mystification. — Un jeune homme, habitant une commune voisine de Poitiers, avait courtisé, mais en vain, une jeune fille, domestique dans la même commune. Voyant ses avances repoussées et ayant acquis la certitude qu'elle devait se marier avec un autre jeune homme de Poitiers, il résolut de jouer un mauvais tour à ce dernier.

Il lui écrivit que sa fiancée avait été mortellement blessée par une vache qu'elle avait l'habitude de mener aux champs, qu'elle était morte, et que ses obsèques devaient avoir lieu le lendemain.

Cette lettre mit le pauvre fiancé au désespoir, et il se rendit au jour indiqué dans la commune afin de rendre les derniers devoirs à celle qui devait être sa femme à l'époque de la Saint-Michel.

Il arrive, en pleurant, escorté de ses parents, tous revêtus de vêtements de deuil, sonné, et reste stupéfait, en voyant celle qu'il venait pour conduire au cimetière, lui ouvrir elle-même la porte.

On s'explique ; le futur raconte, les larmes aux yeux, la mystification dont il a été victime ; il montre la fatale lettre, les fiancés s'embrassent, et l'affaire se terminera, comme dans tous les romans : par un mariage. (*Journal de la Vienne*.)

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* :

« Un chasseur novice et un peu naïf, paraît-il, chassait ces jours derniers, accompagné de quelques amis, aux alentours de notre ville.

Un lièvre passe, il le manque, mais ses amis lui persuadent qu'il l'a tué. Comme l'animal ne se retrouve pas, ils lui affirment qu'il a été enlevé par le facteur d'une commune voisine, qu'ils prétendent avoir vu passer non loin de là.

Notre Nemrod n'a rien de plus pressé que de se mettre en route, prend le chemin de fer à la station la plus voisine et arrive chez le facteur, qu'il menace d'une dénonciation en règle, s'il ne lui restitue pas son gibier.

Par un singulier hasard, le facteur avait, le matin même, tué, avec ou sans permis de chasse, un lièvre. Inquiet des menaces qui lui sont faites et préférant sacrifier son animal plutôt que de s'exposer à perdre sa place, il donne le lièvre.

C'est ainsi qu'un chasseur maladroit put rapporter au logis une pièce de gibier qu'il n'avait pas tué. S'il l'a mangée avec

ses amis, il faut convenir que c'était justice, car incontestablement, sans eux, il serait revenu bredouille. »

VILLE DE MONTREUIL-BELLAY.

Assemblée et Foire de Saint-Lubin.

Le dimanche 17 septembre 1876.

Le Maire de la ville de Montreuil-Bellay prévient le public que, comme les années précédentes, la foire et l'assemblée de Saint-Lubin se tiendront sur la promenade du Mail.

Il y aura des jeux de toutes sortes ; danses publiques gratuites, ballons grotesques, courses à ânes, feu d'artifice.

Comme d'habitude, les marchands étalagistes, forains et autres, trouveront de bonnes places à leur disposition, aide et protection. CH. DE CAQUERAY, maire.

ADMINISTRATION DES POSTES.

Un concours général pour le surnuméraire de l'administration des postes aura lieu le jeudi 28 septembre 1876.

Ce concours se tiendra au chef-lieu de chaque département.

Les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans sans infirmités et dont la taille n'est pas inférieure à 1 m. 54, peuvent y prendre part.

Les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'État sont admis jusqu'à trente ans.

La même latitude est accordée aux aides assermentés ayant participé pendant trois ans au moins au service des postes.

Les candidats devront se présenter sans retard devant le directeur, chef du service des postes de leur département, qui leur donnera tous les renseignements dont ils auront besoin.

Aucune demande ne sera reçue après le 21 septembre.

Caisse d'Épargne de Saumur.

Séance du 10 septembre 1876.

Versements de 96 déposants (14 nouveaux), 14,505 fr. » c.

Remboursements, 7,120 fr. 70 c.

PERCEPTION DE SAUMUR.

Les personnes qui acquittent leurs contributions en deux paiements sont priées de solder le deuxième terme payable en septembre.

Faits divers.

On écrit de Paris :

« Les orages se succèdent sur notre région ; celui qui a éclaté vendredi, à deux heures et demie, a été court mais d'une grande violence ; on dit que les grêlons ont tout haché sur leur passage. Samedi, nous avons eu une répétition de la journée de la veille : l'orage a éclaté entre midi et demi et une heure ; la grêle est tombée en grande abondance, le sol en était couvert. Pendant l'orage, il y a eu des éclairs et plusieurs coups de tonnerre, dont un très-violent.

« Vers trois heures, comme la veille et l'avant-veille, il est tombé de la grêle. Une maison située rue Lévis, 54, à l'angle de la rue Legendre, a été atteinte par la foudre.

« La température reste relativement basse ; la zone de Paris continue à être la plus froide en Europe.

« On mande du Havre qu'une violente tempête règne sur toute la côte. La mer est très-grosse et les bourrasques sont très-violentes. On craint de nombreux sinistres. »

Une tempête accompagnée de tonnerre et de pluie a éclaté ces jours derniers sur Windsor. Un météore ayant la forme et la grosseur apparente d'un boulet de canon, est tombé sur la chapelle Saint-George ; ce météore venant de la direction du nord est descendu sur le quartier des Chevaliers militaires et a éclaté entre la porte de Henri VIII et la tour de la Jarretière. Il a renversé une partie des pierres du parapet. En éclatant, il a fait jaillir une pluie d'étincelles comme l'explosion d'un obus et a causé dans le château beaucoup d'alarme.

Pour les articles non signés : P. GODIN.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (16^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX à 5 0/0.
Les demandes doivent être adressées à MM. REY et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

Refusez toute contrefaçon. — N'acceptez que nos boîtes en fer-blanc, avec la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*, sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite :

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

Trente ans d'un invariable succès, en com-

battant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, membrane muqueuse, cerveau et sang. C'est en outre la nourriture par excellence qui, seule, réussit à éviter tous les accidents de l'enfance. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castellauro, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

N^o 65,476 : M. le curé Compère, de dix-huit ans de dyspepsie, gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes. N^o 46,270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N^o 46,240 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irri-

ration d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N^o 46,248 : le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N^o 48,744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydropisie et constipation. — N^o 49,522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres, par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économe encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière, en boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 376 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 32 et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M^{me} GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue Saint-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie}, 26, place Vendôme, Paris. (31)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'été, à partir du 20 juin.

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 30 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 30 —	11 — 39 —
		11 — 18 —	

Tous ces trains sont omnibus.
P. GODET, propriétaire-gérant.

GOURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 11 SEPTEMBRE 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance décembre.	71 45	»	»	Soe. gén. de Crédit industriel et comm., 435 fr. p. j. nov.	755	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	710	»	»
4 1/2 % jouiss. septembre.	103	»	»	Crédit Mobilier	261 25	1	25	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	620	»	»
5 % jouiss. novembre.	106 17	»	»	Crédit foncier d'Autriche	490	»	»	Société autrichienne, j. janv.	590	»	»
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	430	10	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	230	»	»	Est, jouissance nov.	636 25	1	25	Orléans	331 75	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	493 75	10	50	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	1017 50	2	50	Paris-Lyon-Méditerranée	332	»	»
— 1865, 4 %	514 50	»	»	Midi, jouissance juillet.	780	»	11 25	Est	328 25	»	»
— 1869, 3 %	377 50	»	2 50	Nord, jouissance juillet.	1280	»	17 50	Nord	334	»	»
— 1871, 3 %	367 50	1	»	Orléans, jouissance octobre.	1080	»	5	Ouest	330	»	»
— 1875, 4 %	498	»	»	Vendée, 350 fr. p. j. juill.	700	2	50	Midi	330	»	»
Banque de France, j. juillet.	3060	»	30	Compagnie parisienne du Gaz.	1440	15	»	Deux-Charentes	333	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	695	»	»	Société immobilière, j. janv.	23	»	2	Vendée	299 50	»	»
Crédit agricole, 300 fr. p. j. juill.	380	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	315	»	»	Canal de Suez	537 50	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	335	»	»								
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	760	»	22 50								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.	
3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	1 — 1 — — — — —
9 — 1 — — — — —	4 — 10 — — — — —
1 — 37 — — — — —	7 — 17 — — — — —
4 — 10 — — — — —	10 — 37 — — — — —
DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.	
3 heures 26 minutes du matin, direct-mixte.	8 — 30 — — — — —
8 — 45 — — — — —	9 — 41 — — — — —
9 — 1 — — — — —	12 — 38 — — — — —
13 — 38 — — — — —	4 — 44 — — — — —
4 — 44 — — — — —	10 — 28 — — — — —

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 11 h. 15.

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE

PAUL GODET

EDITEUR

PLACE DU MARCHÉ-NOIR, A SAUMUR.

Factures, Têtes de Lettres, Circulaires, Mandats, Cartes d'adresse, Affiches de toutes dimensions, Etats administratifs, Impressions de brochures et autres ouvrages, Lettres de faire part de naissance, de mariage, de décès, Cartes de visite.

AUTOGRAPHIE.

LIBRAIRIE ET PAPETERIE

Gros et détail.

Spécialité d'Enveloppes bulle pour administration. — Fabrique de Registres à dos élastique. — Boîtes de bureau sur mesure.

RELIURES DE LUXE ET ORDINAIRES.

Etude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur.

ADJUDICATION
En l'étude de M^e ROBINEAU, notaire à Saumur,
Le dimanche 24 septembre, à midi.

DES BIENS
Ci-après désignés.

1^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 33, nouvellement restaurée, occupée par M^{lle} Moron, marchande de chaussures.
Revenu annuel : 1,100 fr.
Mise à prix : 15,000 fr.

2^o UNE MAISON, située à Saumur, rue Saint-Jean, n^o 31, occupée par M. Dron, teinturier.
Revenu annuel : 500 fr.
Mise à prix : 6,000 fr.

3^o UNE MAISON DE PRODUIT, située à Saumur, rue Basse-Saint-Pierre, n^o 16.
Revenu annuel : 420 fr.
Mise à prix : 3,500 fr.

4^o UN JARDIN, avec pavillon, réservoir, pièce d'eau, situé à Saumur, route de Saint-Lambert, joignant M. Milon.
Mise à prix : 5,000 fr.
S'adresser à M^e ROBINEAU, notaire à Saumur. (448)

A CÉDER
PRÉSENTMENT,
FABRIQUE ET COMMERCE DE
Boissellerie, Tonnellerie, Bois Merrain, Cercles, Lattes et autres articles.
Bonne clientèle.
Sans être du métier, on peut exploiter ces industries.
S'adresser à M. Z. LEGUÉ, à Saumur. (454)

A VENDRE
DE SUITE,
En bloc ou par lots.
UN PRÉ
D'une contenance de 15 hectares 30 ares, situé près Saumur, au lieu dit les Huraudières, dans lequel se trouve bûche une charmante maison avec ses communs, et deux jardins; le tout affermé 1,800 francs.
S'adresser, pour traiter, à MM. MESNARD et JENETTE, qui se trouvent tous les samedis et dimanches à l'étude de M^e CLOUARD, notaire, et à ce dernier, chargé de la vente et dépositaire des titres de propriété. (440)

COMMUNE DES ROSIERS.
CONSTRUCTION D'UNE MAIRIE
Montant des travaux à exécuter : **66,150 francs.**
Le Maire de la commune des Rosiers, officier de la Légion d'Honneur, décoré de Juillet, prévient les entrepreneurs de travaux publics qu'il sera procédé, le dimanche 24 septembre courant, à la Mairie de cette commune, à midi, à l'adjudication des travaux à faire pour la construction d'une Mairie.
Cette adjudication aura lieu au rabais, sur soumissions cachetées.
L'évaluation des travaux est de 66,150 francs, compris les dépenses imprévues et les honoraires de l'architecte.
Les concurrents pourront prendre connaissance des plans, du devis et du cahier des charges, au secrétariat de la Mairie, jusqu'au samedi 23 courant.
Mairie des Rosiers, le 1^{er} septembre 1876.
Le Maire, E. TESSIÉ DE LA NOTTE. (440)

A LOUER
En totalité ou par parties.
VASTES CAVES
PROPRÈS AU COMMERCE DES VINS
Situées à Saumur, rue des Basses-Perrières.
S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

A VENDRE
UN CHIEN DANOIS
Bien dressé.
S'adresser au bureau du journal.

M. ANJUBAULT
DENTISTE
Sera à SAUMUR les 15 et 16 de chaque mois, rue des Patens, 8.



LA CHASSE
est expressément réservée sur la propriété de la **Bibardière**, communes d'Allonnes et de Vivy. (439)

RIELLANT
DENTISTE
Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

LE JOURNAL DU DIMANCHE
RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ
Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.
ABONNEMENTS :
Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.
Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saumur, André des-Arts, 11, à Paris.
La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.
Le volume broché pour Paris 5 fr. et pour les départements 4 fr.
Saumur, imprimerie P. GODET.